

Assemblée Nationale

22 octobre 2013

**Pour une politique agricole et alimentaire
commune efficace, équitable et durable**

Gilles Bazin, Professeur AgroParisTech

Bref rappel sur l'histoire de la PAC et son financement

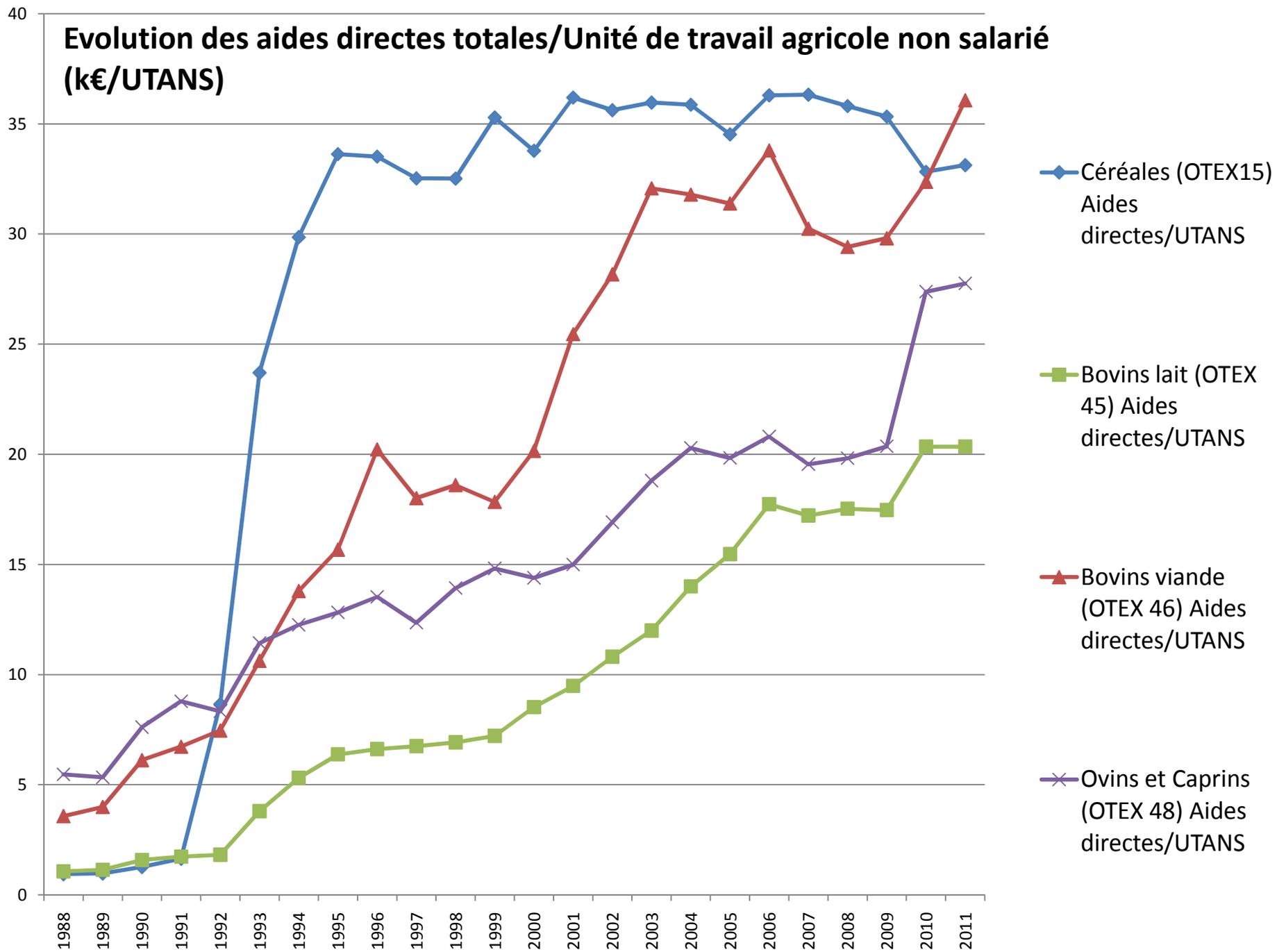
Les objectifs des années 60 : indépendance alimentaire, stabilité des prix pour les producteurs comme pour les consommateurs, augmentation des rendements (par hectare, par vache...) et de la productivité agricole (augmentation de la taille des exploitations et baisse de l'emploi: divisé par 4 en 50 ans). Le modèle « productiviste » de développement agricole est lancé...

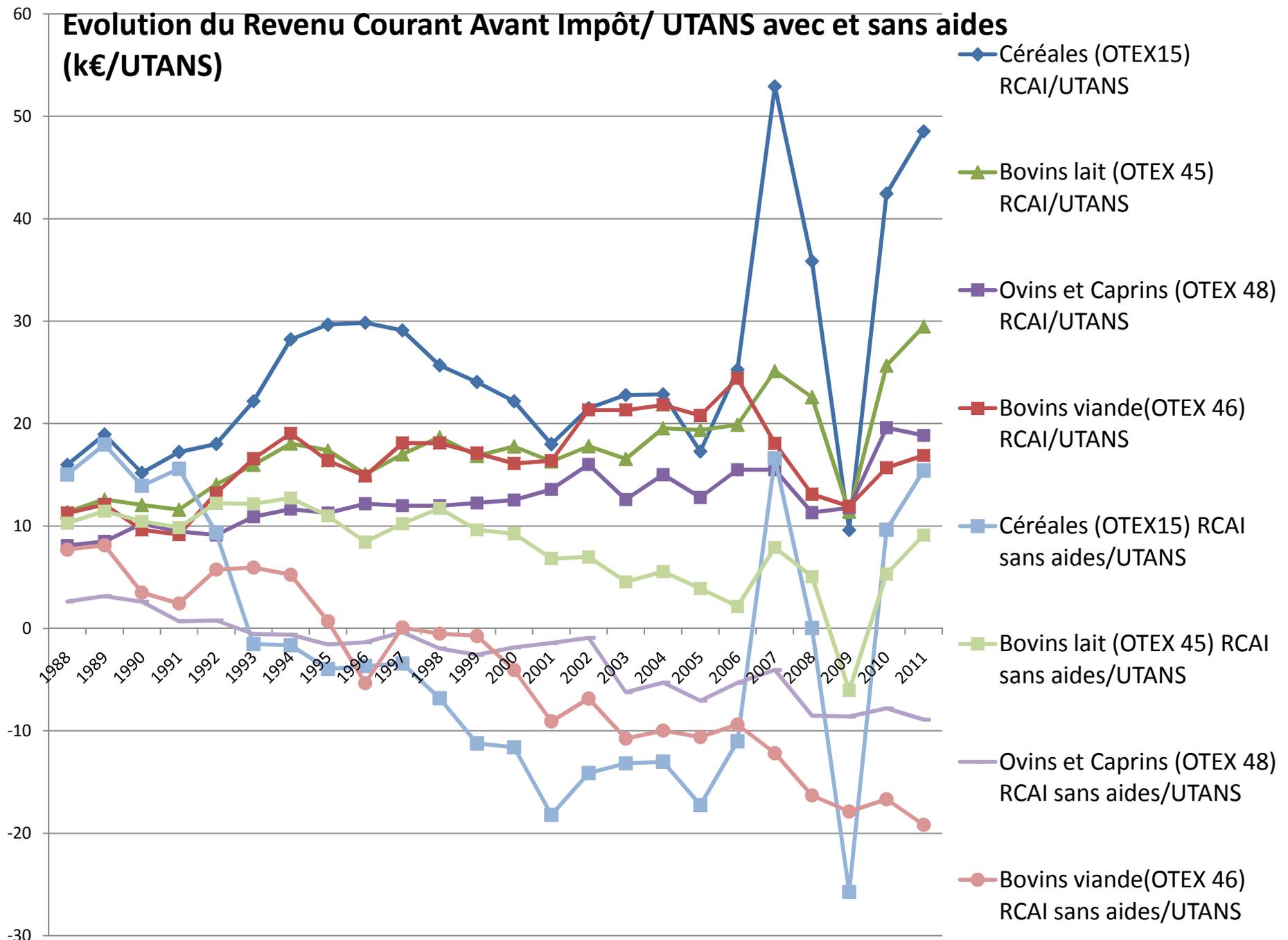
- **Les moyens** : intervention sur les marchés, stockage et soutien des prix agricoles, préférence communautaire, subventions aux exportations, solidarité financière entre Etats
- **Les excédents structurels de lait, céréales et viande bovine à partir des années 80 et les négociations du GATT obligent à réformer la PAC**
- **Les quotas laitiers** en 1984 ou comment stabiliser les prix en gérant l'offre (suppression des quotas prévue en 2015)
- **En 1992/2000 baisse des prix** des céréales (-45%) et viande bovine (-35%), aides compensatoires/ha (300 à 400€/ha en grandes cultures) et par animal (250€/vache allaitante...)
- En 2006 **découplage des aides et conditionnalité des aides** à de bonnes pratiques agricoles et environnementales

La PAC mobilise des moyens financiers qui permettent d'importantes marges de manœuvre

- Le Budget Européen en 2013 : 138 milliards € soit 1,1% du PIB de l'Union dont 54 Md€ pour la PAC (40%)
- Dont pour la PAC:
 - 40 milliards € pour le 1^{er} pilier (37 milliards d'aides directes dont 32 milliards découplées et 3 milliards pour les marchés)
 - 14 milliards € pour le 2^e pilier (FEADER) + cofinancement des Etats (à 50% maximum)
- Qui se décline en France par 9,3 Md€ de financements communautaires et 2 Md€ de financements nationaux:
 - 9,5 milliards € pour le 1^{er} pilier (8,2 milliards d'aides directes dont 7,2 milliards découplés)
 - 1,8 milliards € pour le 2^e pilier dont 580 millions pour l'ICHN et 530 millions pour les MAE
 - **Il y a encore des moyens financiers: Le budget de la PAC va baisser de 10% mais la France s'en tire bien avec un budget en réduction de seulement 2% : 7,7Md€ pour le 1^{er} pilier (dont 7,5 pour les paiements directs) et 1,4 pour le 2^e soit 9,1Mds€ au total au lieu de 9,3 en 2013**

Evolution des aides directes totales/Unité de travail agricole non salarié (k€/UTANS)





traitement données RICA, A. Kirsch, laboratoire CESAER UMR 1041 INRA-AgroSup Dijon

Une répartition des soutiens qui ne favorise ni l'emploi ni la création de richesse

- Les plus grandes exploitations dans les régions les plus riches sont les plus aidées: des inégalités de revenus et de développement croissantes accélèrent la restructuration.
- Le découplage qui crée des effets de rente et renchérit l'accès au foncier est inintelligible politiquement et inacceptable socialement. Il n'y a par ailleurs aucune justification économique pour donner la même aide par ha à tous les agriculteurs.
- Le découplage doit être remplacé par des outils de soutien plus flexibles et plus équitables: contracycliques, plafonnés et conditionnés qui permettent de viabiliser les exploitations fragilisées par les prix et par les crises.
- Certaines productions (fruits et légumes notamment) sont les grandes oubliées de la PAC (déficit commercial de 3 milliards €!).

La politique agricole française (depuis 1960) a créé des outils économiques, fonciers et de soutiens à la qualité et à la multifonctionnalité qu'il s'agit de conforter et renouveler avec davantage de moyens individuels et collectifs

- La politique de la montagne (1971) a permis de maintenir une agriculture productive, d'installer des jeunes, de valoriser l'environnement et la qualité des produits.
- La prime à l'herbe (1993 puis PHAE) a touché jusqu'à 4 millions d'ha de prairies (eau, biodiversité, paysage...)
- Les CTE (1999-2003) ont été, globalement, des outils incitatifs prenant en compte le projet multifonctionnel de l'exploitant (dimension économique, sociale, environnementale, territorial du projet)
- Mais ces soutiens sont plafonnés (ICHN à 50ha, PHAE à 100ha) alors que les DPU ne le sont pas!

Je vous remercie pour votre attention

Gilles.Bazin@agroparistech.fr